

Maison Greder, la polémique enfle

Le premier conseil municipal de Geudertheim s'est tenu vendredi dernier à la salle polyvalente. Une discussion s'est engagée au sujet de la maison Greder, qui place actuellement la commune sous le feu des projecteurs.

Pierre Gross se serait sans doute bien passé d'une polémique qui ne cesse d'enfler pour le premier conseil municipal de son troisième mandat de maire. La démolition de la maison Greder, à laquelle s'oppose l'Association pour la sauvegarde de la maison alsacienne (Asma) (DNA du 7 juin), a inévitablement fait irruption à la table des discussions et allégé l'ordre du jour de deux points qui concernaient le financement de la future école.

Au préalable, il fut procédé, comme de coutume après chaque élection, à un certain nombre de formalités administratives, à commencer par les délégations au maire et la fixation des indemnités des membres du conseil [*]. Celle du maire a été fixée à 2006,93 € brut par mois, celle des adjoints à 700,09 € brut par mois et celle du conseiller municipal délégué à 350,04 € brut.

Ont suivi la mise en place des commissions communales et intercommunales, la désignation des délégués dans certaines structures et un vote pour la création de six postes au sein du personnel communal (un d'adjoint technique à temps complet, un d'animateur à temps complet, deux d'adjoints d'animation pour les périscolaires à temps partiel et deux d'Atsem à temps partiel).



Le « verdict » est attendu ce vendredi. Photo DNA/E.S.

« Je suis bombardé de mails et d'appels »

Le maire a ensuite proposé que, « au vu des circonstances actuelles » et suite à la suspension des cours de musique depuis le 16 mars, les droits d'écologie du troisième trimestre de l'école de musique intercommunale Hoerd-Geudertheim ne soient pas facturés aux familles. « C'est la collectivité qui prendra en charge les frais du personnel enseignant », a souligné l'élu, rappelant que l'école accueille actuellement 25 enfants.

Si les deux points suivants relatifs à des conventions avec le Département – qui s'engage à financer le projet de construction d'une école périscolaire maternelle à hauteur de 200 000 euros – ont été retirés de l'ordre du jour suite à la procédure en cours lancée par l'Asma, un court échange a eu lieu à la demande du maire qui a sollicité l'avis des membres du conseil sur l'épineux dossier

de la maison Greder. « Je suis bombardé de mails et d'appels de toute la France ! On m'accuse de ne pas me soucier du patrimoine de la commune, mais tous ces gens n'ont pas vu la maison, n'ont jamais visité l'intérieur », a expliqué, agacé, l'élu, rappelant qu'une audience avait eu lieu le matin même au tribunal administratif et que le « verdict » est attendu ce vendredi.

Conserver une partie ?

« Le projet va peut-être mettre plus de temps à se concrétiser, mais je suis confiant vu le déroulé de la matinée et malgré des attaques indignes de la part de l'Asma. Il faudra que des gens du monde politique se positionnent. Le conseil départemental va visiter la maison la semaine prochaine. Nous devons défendre ce dossier d'utilité publique pour nos enfants. »

Si Sabrina Ritter, conseillère municipale, s'est dite « partagée » et estime qu'« il serait inté-

ressant de solliciter l'avis de l'architecte pour voir s'il est possible de modifier le projet », pour son collègue Frédéric Jung, cette bâtisse, « vétuste et sans cachet », doit tout bonnement être « arrachée ». Frédéric Muller a pour sa part suggéré de « conserver une partie, la plus intéressante, pan de mur, fenêtre, et de la mettre ailleurs ».

Pour rappel, le projet, engagé il y a trois ans, a fait l'unanimité au sein du conseil municipal et a déjà coûté 300 000 euros à la commune (acquisition, maîtrise d'œuvre, concours d'architecte). Une enquête publique va être lancée en vue du déclassement de la rue de la Paix en rue piétonne ou cyclable dans le cadre de l'extension du groupe périscolaire.

Émilie SKRZYPCZAK

[*] Les indemnités sont déterminées par un pourcentage de l'indice brut de la fonction publique selon la population de la commune.